

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

17 RUE DE LA PRÉFECTURE
25000 BESANÇON
TÉLÉPHONE 03 81 65 36 16

cecile.gaume@dgifp.finances.gouv.fr

Besançon, le 05 Août 2020

M. Jean-Marc JOUFFROY
Mairie de Velesmes-Essarts
14 Grande Rue
25410 Velesmes-Essarts

Objet : renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier transmis dans la semaine du 2 juin 2020, je vous ai invité à me proposer une liste de personnes¹ susceptibles d'être désignées commissaires de la CCID.

Par délibération n°2020-36 du 12 juin 2020, le conseil municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste que vous avez bien voulu me transmettre le 27 juillet 2020 et conformément au 2 de l'[article 1650 du code général des impôts](#), j'ai désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés dans le document ci-joint.

Je vous remercie d'informer chacun des commissaires titulaires et suppléants de cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques,
le responsable du pôle gestion fiscale,



Jean-Christophe ROYER

¹ 124 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants, 32 personnes pour les communes de plus de 2 000 habitants.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de :

VELESMES-ESSARTS.

le Directeur départemental des Finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLÉANTS |
|---|--|
| M. JOUFFROY Jean-Marc, M. JOUFFROY Romain, M. BREYER Laurent, Mme CHAFFIN Eglantine, Mme BOUREE PRETOT Marie-Christine, M. BRUNNER Robert. | Mme LAMBLA Géraldine, M. GRAS Christian, M. SIRE Christophe, M. HEITMANN Jean-Claude, Mme BRUNNER Magalie, M. CLERC Joel. |

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Besançon, le 05 août 2020



Le Directeur départemental
des finances publiques,

Thierry GALVAIN